



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES WINDSURF 2021-2024

Championnat Régional Windfoil étape N3

Neptune Club La Ciotat 19 et 20 Novembre 2022 – Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

1. 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe B,
2. 1.4 Il sera fait application des jauges 2022 du 10/12/21 pour toutes les catégories : <https://espaces.ffvoile.fr/voile-legere/windsurf/jauge-et-reglementation.aspx>.
3. 1.6 **Nouvelle règle Racing Rules of Sailing 2021-2024 n° 29** :
Lorsque le départ d'une course est travers au vent,
(a) si au moment du signal de départ, le comité de course identifie un concurrent du côté parcours de la ligne de départ, le comité de course signalera un rappel général.
(b) si le comité de course agit selon la règle 1.6(a) ci-dessus et que le concurrent est identifiée, il sera disqualifiée sans instruction, même si la course est abandonnée. Le Comité de Course affichera son numéro de voile, le concurrent devra alors quitter la zone de parcours immédiatement. Si la course est relancée ou refaite, il ne devra pas y participer.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée, des instructions verbales peuvent être données à terre lors du briefing et sur l'eau par l'envoi du « pavillon L » accompagné de signaux sonores.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les portes de la voilerie.

3.2 Le PC course est situé au bureau d'accueil.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

1. 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
2. 4.3 Lorsque l'autorité organisatrice fournit un dossard à un concurrent n'ayant pas de numéro de voile, ce concurrent doit porter et arborer son dossard quand il est sur l'eau, avec un numéro individuel, porté

visiblement par-dessus tous les équipements, vêtements et héler son numéro au passage de la ligne d'arrivée.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la voilerie.**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation des inscriptions : le samedi 19 Novembre de 9h00 à 12h00

6.2 Programme des courses :

Dates	Horaires	Classes
samedi 19 Novembre	13h00 : Briefing coureurs 14h00 : 1 ^{er} Signal d'avertissement	Toutes
Dimanche 20 Novembre	10h00 : Briefing coureurs 11h00 : 1 ^{er} Signal d'avertissement 17h00 : Remise des prix	Toutes

6.6 Pour prévenir les planches qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **2 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classes	Pavillons
Foil U13 Garçons & Filles	Défini au briefing coureur
Minimes Foil U15 Garçons & Filles	Défini au briefing coureur
Espoirs Foil U17 Garçons & Filles	Défini au briefing coureur
Espoirs Foil U19 Garçons & Filles	Défini au briefing coureur
Formula Foil	Défini au briefing coureur

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE.**

9. FORMAT DE COURSE

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 La zone de course et les parcours choisis peuvent être décrits et annoncés au briefing coureur, et pourront être affichés sur le tableau officiel.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont mentionnées sur un tableau à l'arrière du bateau comité départ.

9.4 Les parcours seront de type :

9.4.1 **Course Racing** (UPWIND/DOWNWIND),

9.4.2 **Slalom** (REACHING),

9.4.3 **Longue Distance** (MARATHON)

9.4.4 Au plus tard au moment de l'envoi du pavillon Orange, le format de course sera affiché à l'arrière du bateau comité.

9.5 Si nécessaire, en format **SLALOM**, la flotte pourra être divisée en heats. Ces heats seront autant que faire se peut de taille égale.

- Le N° des heats en course sera affiché sur le Bateau Comité au plus tard au signal d'avertissement
- Les heats seront re-brassés après chaque journée de course.
- Le premier jour de compétition, les heats seront constitués de manière aléatoire.
- A partir du deuxième jour de compétition, si l'ensemble des heats a réalisé le même nombre de courses, la constitution des heats sera calculée sur la base du classement général de chaque série en appliquant la méthode de répartition suivante :

Classement	Heats
1	Heat 1
2	Heat 2
3	Heat 2
4	Heat 1
5	Heat 1
6	Heat 2 etc...

- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses, le classement général pour l'affectation des heats du lendemain ne prendra en compte que les courses réalisées à nombre égal par l'un et l'autre des heats,
- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses mais que cela n'impose pas de nouveau brassage, le ou les heats non terminés pourront être terminés ultérieurement, et ce, même si entre temps d'autres courses de format Course Racing ou Marathon ont été validées.

9.5 Les planches non en course, sont interdites de navigation dans la zone de course. [DP]

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée sont décrites au briefing.

11. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.**

12.2 [DP] [NP] Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard **3 minutes (1 minutes pour les formats slalom)** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 **Procédure de départ :**

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de Classe	Un	Signal d'Avertissement
2	Pavillon rouge	Un	Signal Préparatoire
1	Affalée pavillon Rouge ,montée du Pavillon jaune	Un long	Une minute
30 s	Pavillon jaune affalé	Un	30s
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de Départ

12.5 Pour les parcours près / vent arrière :

Seul le départ Tribord est autorisé sur l'ensemble des courses. La tentative d'un départ bâbord d'un bateau engendrera sa disqualification (DSQ) sans instruction sur la course enfreinte. Cela modifie la RCV63.1

Dans les 30 dernières secondes avant un départ tous les coureurs devront naviguer tribord amure.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours ne sera effectué.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

[DP] Les planches ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs, la RCV 44 est modifiée de sorte que **la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les temps limite et les temps cibles sont :

Format	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Slalom	3-5 min	5 min
Course Racing	10-15 min	10 min
Marathon	30-60 min	20 min

Les planches ne finissant pas dans le temps limite après la première planche **de sa catégorie** ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'entrée du club.

Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans l'algéco

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **Une course** doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

- a) Quand **3 courses ou moins** ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand **4 courses à 6 courses** ont été validées le score d'une planche sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant **son plus mauvais score**.
- c) Quand de **7 à 10 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses deux plus mauvais score**.
- d) Quand **11 courses** ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses trois plus mauvais scores**

18.4 La RCV B8.A8 s'applique.

18.5 Modalité de classement

Une course sera comptabilisée comme suit :

- (a) Une course sous format « **Course Racing** » comptera pour 1 (une) course,
- (b) En format **Slalom**, les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat où ils sont le plus. Une course sous format « Slalom » comptera pour 1 (une) course si aucun heat n'a été constitué, Si la flotte est divisée en heats, les bateaux seront classés comme suit :

Position à l'arrivée	Points marqués	Position à l'arrivée	Points marqués
1	1	11	21
2	3	12	23
3	5	13	25
4	7	14	27
5	9	15	29
6	11	16	31
7	13	17	33
8	15	18	35
9	17	19	37
10	19	20	39

- (c) Une course sous format «**Marathon**» comptera pour 1(une) course.

19 REGLES DE SECURITE [DP][NP]

19.1 **Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place**. Il sera signalé par un Pavillon D envoyé à terre sur le mât Officiel.

Lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, **les coureurs ne devront pas élarger**, puisqu'ils sont considérés en course.

19.2 Une planche qui abandonne une course **doit le signaler au comité de course aussitôt que possible**

19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un coureur d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.

19.5 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

19.6 [DP] **Matériels de sécurité :**

(a) **Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.**

(b) **Port obligatoire du casque conforme : EN 1385.**

(c) **Port des Équipements Individuels de Flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)**

(d) **Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 1,5mn portée intégralement, Veste ou gilet d'impact.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.2 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.3 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.4 Matériel :

(cf Les règles de jauges windsurf 2022 – Département Compétition et Performance : <https://espaces.ffvoile.fr/voile-legere/windsurf/jauge-et-reglementation.aspx>)

Application des recommandations Wind Foil U15 (Commission Glisse du 12/11/2021),

Application de la jauge Wind Foil U17 (Commission Glisse du 12/11/2021),

Application de la jauge Wind Foil U19 (Commission Glisse du 12/11/2021),

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs pourront être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritux peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25 EMPLACEMENTS

Emplacements libres.

26. PRIX

26.1 Les titres seront décernés pour les 3 premiers des catégories suivantes :

U12 Garçons / U12 Filles / U15 Garçons / U15 Filles / U17 Garçons / U17 Filles / U19 Garçons / U19 Filles / Open Foil

27. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

- tristanpeyrotte@sfr.fr

22. BATEAUX OFFICIELS

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Tristan PEYROTTE

Président du comité technique : Benoît FOURNIER

Président du jury :

Annexe Zones de Course

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- - Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- - Tous les participants au [**nom de la compétition**], qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- - Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- - Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- - Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- - Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci

modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

1. a- Référent COVID :

Le référent COVID sera Peyrotte Tristan

2. b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du / de :
 - o Représentant de l'AO,
 - o Président du Comité de Course,
 - o Président du Jury ou Chief Umpire,
 - o Référent COVID,
 - o Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- **Fonctionnement :**

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à cette épreuve tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
 - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid- 19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
 - en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.